

Comment acheter sur France 2, France 3 et France 5

Pour les ouvertures de planning janvier/février 2023

Tout Annonceur désirant acheter de l'espace publicitaire sur France 2, France 3 National et Régional et France 5, doit faire parvenir à France Télévisions Publicité,

AU PLUS TARD LE MARDI 15 NOVEMBRE 2022 LES DOCUMENTS SUIVANTS :

- La fiche d'identification Annonceur : cette fiche est disponible au format Word sur notre site. www.francetvpub.fr
- La (les) demande(s) de programmation.
- L'attestation de mandat dûment complétée en cas d'achat par l'intermédiaire d'un Mandataire.

Il est préférable de nous faire parvenir un mail afin de récapituler vos produits communiquant sur la période avec le détail des chaînes concernées, afin que nous puissions le corrélérer avec vos demandes EDI.

Afin d'éviter tout problème lors de la saisie de vos campagnes, nous vous recommandons de nous adresser vos demandes, produit par produit en indiquant exactement le jour, l'heure et l'écran souhaité, chaîne par chaîne, sans oublier de rappeler le numéro de produit si celui-ci a déjà communiqué.

Les campagnes « groupées », programmées sous un seul code, ne sont pas acceptées. L'achat d'espace régional continuera d'être effectué par correspondance avec le service planning de la régie à Paris, en relation avec les directions régionales.

ATTENTION : pour mieux vous servir et optimiser vos campagnes tout au long de l'année, nous vous demandons impérativement de bien vouloir renseigner le code cible et le code secteur à 8 chiffres.

En l'absence de ces informations, nous ne pourrons pas traiter vos demandes.